

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 juin 2025
N°051/23-06-2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 Présents : 26

Absent : 1

Procurations : 2

Date de convocation : 13 juin 2025

Date d'affichage : 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIE, Kathy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUCHE, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne PARET, Jean CLARAC, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, François ROUMANOS.

Procurations :

Madame Marie-Louise WATTELLIER donne procuration à Madame Betty THIMON
Monsieur Nicolas LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Pascal HEYMES

Absents :

Régis MORVAN

Secrétaire de séance :

Nathalie VERDIER

AFFAIRE N°9

VIE ASSOCIATIVE - Convention de mise à disposition du stade Serge Oltra – Approbation et autorisation de signature

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Mourad Derouiche, conseiller municipal délégué au sport, à l'animation du quartier la Valsière, co-délégué à l'organisation des circuits-courts alimentaires, expose :

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives, régies par le code du sport, la ville de Grabels met à disposition ses infrastructures et équipements sportifs aux associations sportives pour leur permettre de mener à bien leurs activités.

Une convention de mise à disposition du stade Serge Oltra est signée entre la Mairie et les clubs utilisateurs. Elle a pour objet de définir les modalités d'utilisation par les clubs du stade Serge Oltra, ensemble destiné à la pratique du football comprenant un stade, des tribunes, vestiaires et locaux, ainsi qu'une maison de quartier et du sport. Des règlements intérieurs sont intégrés en annexe de la convention, destinés à spécifier les conditions d'utilisation des locaux.

La convention, jointe en annexe, est conclue pour une durée d'un an, avec t

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du stade Serge Oltra et ses annexes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention autant de fois que nécessaire ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération aux présidents/présidentes des associations concernées ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
René Revol



Le Secrétaire,
Nathalie Verdier

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet